



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 04 FEVRIER 2025

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 octobre 2024 a été affiché en son intégralité à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 28 janvier 2025, Nous, Pascal LECLAIR, Maire de la Commune de Nogent-sur-Eure, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le 04 février 2025 à 18h30 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 08 octobre 2024,
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget,
- Révision des tarifs de la salle communale,
- Révision des tarifs du cimetière,
- Bail « les vignes »,
- Modalités d'accès au Système d'Information Géographique Infogéo28 de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir – Convention,
- Questions diverses.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Pascal LECLAIR, Franck NEVEU, Cédric RENOU, Jocelyne JAMOIS, Cyril DESCHAMPS, Christian BELLIER, Laurent SCHWIZGEBEL et Laure LAILLE

Étaient absentes : Asma FEKHAR, Anca ADAM

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric RENOU, désigné en vertu des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du 08 octobre 2024

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 08 octobre 2024.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'une règle comptable qui permet à la commune de s'acquitter des dernières factures d'investissement de l'exercice 2024 auprès du Service de Gestion Comptable de CHARTRES.

Celles-ci n'ayant pu être soldées d'ici le 31/12/2024 et donc reportées sur l'exercice 2025 avant le vote du budget 2025.

Les factures sont les suivantes :

- ELO TRAVAUX, création d'une plateforme d'aire de jeux = 10 418.09€
- MEUNIER David, installation et réparations électriques = 2 446.38 €

En l'absence de l'adoption du budget 2025, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hormis les dépenses afférentes au remboursement des annuités de la dette venant à échéance) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits ouverts au remboursement de la dette).

Le montant des dépenses d'investissement budgétisé l'année 2024 (hors chapitre 16) étant de :

- Chapitre 21 : 248 970.20 €

Le montant autorisé pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, en attendant le vote du budget 2025, est donc de :

Chapitre 21 : 62 242.55 € (1/4 de 248 970.20 €)

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à 8 voix Pour et 0 Contre, autorisent le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 62 242.55 € pour les dépenses imputées au chapitre 21.

Tarifs communaux 2025

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de déterminer les tarifs de la salle polyvalente et du cimetière à compter du 1er mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix Pour et 0 Contre :

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de location réservés aux habitants de la commune, ainsi que ceux réservés pour les habitants hors commune,

VOTE les tarifs tels que définis dans le tableau ci-annexé ; ceux-ci seront applicables à compter du 1er mars 2025.

TARIFS 2025

	Pour mémoire Tarifs 2024		Vote Tarifs 2025	Vote Tarifs 2025
	Com.	Hors Com.	Commune	Hors Commune
<u>I/ SALLE POLYVALENTE</u>				
<u>1°) Locations :</u>				
Vin d'honneur	37.00 €	130.00 €	37.00 €	130.00 €
Location 2ème jour	52.00 €	190.00 €	52.00 €	190.00 €
Location grande salle	115.00 €	295.00 €	115.00 €	295.00 €
Cuisine	55.00 €	195.00 €	55.00 €	195.00 €
Vaisselle	22.00 €	---	22.00 €	---
Chauffage (du 01/10 au 31/03)				
Chauffage Grande Salle	60.00 €	210.00 €	60.00 €	210.00 €
<u>2°) Bris de verres ou Absence :</u>				
Assiettes, couteaux	5.00 €	---	5.00 €	---
Verres ballon, flûtes, coupes	4.00 €	---	4.00 €	---
Cuillères, fourchettes	4.00 €	---	4.00 €	---
Verres à liqueur, carafes	2.00 €	---	2.00 €	---
Tasses, soucoupes	2.00 €	---	2.00 €	---
Plat de service	19.00 €	---	19.00 €	---
Remise en état (l'heure)	60.00 €	60.00 €	60.00 €	60.00 €
Plateau de table	97.00 €	97.00 €	97.00 €	97.00 €
Chaise	27.50 €	27.50 €	27.50 €	27.50 €
<u>3°) Caution :</u>				
Salle	1 000.00€	1 000.00€	1 000.00 €	1 000.00 €
<u>II/ CIMETIERE COMMUNAL</u>				
Concession Trentenaire	400.00 €	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Concession caverne (30 ans)	400.00 €	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Jardin du souvenir (gravure de plaque)	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Réduction / Réunion des corps	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €

Tarif location parcelles cadastrées ZO 139, 141 et 143 « les Vignes »

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de déterminer le montant du loyer pour la location des parcelles situées à « les Vignes » et cadastrées ZO 139, 141 et 143 pour l'année 2025. Il rappelle qu'un nouveau contrat de location doit être établi avec la locataire actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix Pour et 0 Contre :

DECIDE de fixer un loyer annuel de 350.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer cette nouvelle tarification et à signer le contrat correspondant.

Modalités d'accès au Système d'Information Géographique Infogéo28 de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

Monsieur le Maire rappelle que Territoire d'Énergie Eure-et-Loir met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Au regard de la réglementation relative au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et afin d'obtenir les droits d'accès qui lui sont personnels, chaque utilisateur du Système d'Information Géographique Infogéo28 de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir doit nous transmettre son propre acte d'engagement de confidentialité signé par lui-même et le représentant légal de l'organisme. La collectivité, la personne morale, ne peut disposer de droits d'accès pour elle-même.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une convention avec Territoire d'Énergie Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix Pour et 0 Contre :

SE DECLARE favorable à l'accès de la commune à la plateforme informatique Infogéo28,

APPROUVE les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et autorise Monsieur le Maire à signer ce document,

S'ENGAGE à désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO),

S'ENGAGE à informer Territoire d'Énergie Eure-et-Loir en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO).

Questions diverses

Éclairage public

Cyril Deschamps signale qu'un certains nombres de luminaires n'ont pas été remplacés par du LED, d'autres encore ne fonctionnent pas ou ne sont plus présent sur le mât.

Franck Neveu a répertorié ceux qui ne fonctionnaient pas et il va regarder ceux qui n'ont pas été remplacés.

Aire de jeux

Cyril Deschamps signale que l'aire de jeux aurait été installée dans le mauvais sens.

Franck Neveu après concertation avec la société précise qu'il n'y a aucun problème et que l'installation est conforme.

Nids de poule sur les routes

Laurent Schwizgebel signale que suite aux travaux à Pont-Tranchefétu, des nids de poule se forment Rue des Relais, Franck NEVEU précise de nouveau que la route sera refaite en 2026, mais si cela devient trop dangereux, Mme Salin d'Eure et Loire département sera contactée afin de trouver une solution.

Vérification des bornes incendie

Cyril Deschamps demande si les bornes incendies de la commune sont vérifiées régulièrement, Franck Neveu confirme quelles sont bien contrôlées par le SDIS 28.

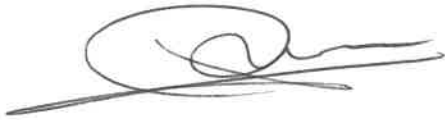
Problème déjections canines

Christian Bellier informe que depuis l'arrivée de nouveaux chiens dans le lotissement des problèmes de déjections canines s'intensifient sur les trottoirs.

Des panneaux d'interdiction de déjections supplémentaires vont être installés dans le lotissement.

Fin de séance : 19h20

Le secrétaire de séance,
Cédric RENOU



Le Maire,
Pascal LECLAIR